

CONSULTATION ÉCRITE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT  
NUMÉRO 2009-Z-74 REMPLAÇANT L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE  
DE CONSULTATION

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2009-Z-74 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2009-Z-00 DE  
FAÇON À :

- Modifier le chapitre 8 de manière à réviser les exigences relativement aux espaces de stationnement;
- Modifier le chapitre 10 afin d'introduire des dispositions minimales de verdissement des terrains.

AUX PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2009-  
Z-74

- Avis est donné que lors d'une séance tenue le 5 octobre 2021, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Catherine a adopté le premier projet de règlement numéro 2009-Z-74 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2009-Z-00 tel qu'amendé de façon à :
  - Modifier le chapitre 8 de manière à réviser les exigences relativement aux espaces de stationnement;
  - Modifier le chapitre 10 afin d'introduire des dispositions minimales de verdissement des terrains.

Ce projet de règlement ayant pour objet de modifier le chapitre 8 de manière à réviser les exigences relativement aux espaces de stationnement et de modifier le chapitre 10 afin d'introduire des dispositions minimales de verdissement des terrains s'applique à tout le territoire de la ville.

Par sa résolution numéro 147-05-20, le Conseil a résolu que l'assemblée publique de consultation soit remplacée par une consultation écrite annoncée quinze (15) jours au préalable, tel que prévu à l'arrêté ministériel 2020-008 du 22 mars 2020.

Toute personne peut transmettre des commentaires écrits concernant ce projet de règlement, par courriel à : [greffe@ville.sainte-catherine.qc.ca](mailto:greffe@ville.sainte-catherine.qc.ca) ou par courrier à l'adresse suivante : 5465 boulevard Marie-Victorin, Sainte-Catherine (Québec) J5C 1M1 ou encore à la chute à courrier de l'hôtel de ville située à l'avant du bâtiment, pour une période de quinze (15) jours, suivant la publication du présent avis soit le 8 octobre 2021, et ce jusqu'au 23 octobre 2021, 16 h 30.

**OBJET DU RÈGLEMENT**

Ce projet de règlement a pour principal objet de :

- Modifier le chapitre 8 de manière à réviser les exigences relativement aux espaces de stationnement;
- Modifier le chapitre 10 afin d'introduire des dispositions minimales de verdissement des terrains.

Pour plus d'informations concernant ce projet de règlement, veuillez contacter le Service de l'aménagement du territoire et développement économique, au numéro (450) 632-0590 poste 5130.

Donné à Sainte-Catherine, ce 8 octobre 2021

Me Pascalie Tanguay, greffière